

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 janvier 2009, à 19 h 33, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les Conseillers Madame Guylène Duplessis, Messieurs Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire Monsieur Guy Pilon.

Sont aussi présents :

La directrice générale Madame Manon Bernard,
Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

09-01-001 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 janvier 2009 soit, et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point 5.5 « Rue Robert / Lot 1 547 025 / Fermeture / Règlement n° 1523 »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

« Minute de réflexion;

Présences;

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Séance ordinaire du 15 décembre 2008 et séance du budget du 22 décembre 2008

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.3 Fondation de la Maison Trestler / Soirée de la Saint-Valentin / 12 février 2009
- 4.4 Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges / Souper bénéfique / 30 janvier 2009
- 4.5 La Société de sauvegarde de la mémoire de Félix Leclerc à Vaudreuil-Dorion / Résolution d'appui

5. GREFFE

- 5.1 Acquisition / Lot 4 287 263 / Rue Forbes projetée
- 5.2 Règlement hors cour / Dossier n° 760-22-006170-081 / 118, rue des Pruches
- 5.3 Modification résolution 08-08-729 / Numéro de lot 1 674 017
- 5.4 Prolongation de contrat / Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges / Contrôle des animaux errants
- 5.5 Rue Robert / Lot 1 547 025 / Fermeture / Règlement n° 1513

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Liste des comptes

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service des arts et de la culture / Nominations / Aides-commis temporaires
- 7.2 Service des arts et de la culture / Augmentation des heures de travail / Technicien en documentation

- 7.3 Service des arts et de la culture / Confirmation de M^{me} Carole Couture / Commis aux prêts
- 7.4 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Embauche de M. François Joly / Contremaître – Eaux et entretien
- 7.5 Service action communautaire / Embauche / Étudiant surveillant / Activités et patinoires extérieures / Saison hivernale
- 7.6 Délégation de pouvoirs / Demande de soumissions / Assurances collectives

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

- 10.2 Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 2009 / Aide financière

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

14. EAUX

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Tunnel Henry-Ford / Surveillance des travaux / Coûts supplémentaires / Genivar
- 15.2 Tunnel Henry-Ford / Surveillance des travaux / Coûts supplémentaires / Les chemins de fer du Canadien Pacifique
- 15.3 Tunnel Henry-Ford / Présence d'un signaleur CFCP / Coûts supplémentaires
- 15.4 Acquisition / Rue des Saules, partie du chemin Boisé et le lot 3 306 585
- 15.5 Rue Bernard / Installation d'un luminaire
- 15.6 Ordre de changement n° 5 / Réhabilitation de conduites d'aqueduc 2008 / Rues Brouillard, Chevrier et Valois
- 15.7 Critères d'évaluation et de pondération / Soumissions publiques régionalisées / Services professionnels / Projets de pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Règlements n^{os} 1431, 1539, 1540 et 1543

16. URBANISME

- 16.1 Dérogation mineure / 3666, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 4 173 981 / Zone I3-831 / CCU 08-12-157

17. RÉGLEMENTATION

- 17.1 Avis de motion / Règlement n° 1539 / Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage, incluant tous les travaux connexes, de la rue d'Avignon et d'une partie des rues de Bordeaux, du Beaujolais et de Champagne
- 17.2 Avis de motion / Règlement n° 1543 / Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues Toe-Blake, place Toe-Blake, Maurice-Richard et Claude-Provost
- 17.3 Avis de motion / Règlement n° 1270-24 / Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
- 17.4 Avis de motion / Règlement n° 1273-04 / Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1273 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
- 17.5 Avis de motion / Règlement n° 1274-09 / Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats et de régie interne numéro 1274 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
- 17.6 Avis de motion / Règlement n° 1275-113 / Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

- 17.7 Avis de motion / Règlement n° 1277-12 / Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1277 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
- 17.8 Adoption règlement / Règlement n° 1496 / Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un nouvel aréna et de rénovation de l'aréna existant ainsi que tous les travaux connexes
- 17.9 Adoption règlement / Règlement n° 1540 / Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues Lorne-Worsley, Jean-Claude-Tremblay, Bill-Durnan et Aurèle-Joliat
- 17.10 Adoption règlement / Règlement n° 1360-03 / Coût excédentaire / Construction d'un tunnel sous la voie ferrée du Canadien Pacifique à l'intersection de la rue Henry-Ford

18. DIRECTION GÉNÉRALE

- 18.1 Hydro-Québec / Soutien aux réalisations locales

19. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

21. LEVÉE DE LA SÉANCE ».

« ADOPTÉE »

09-01-002 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2008 et de la séance du budget du 22 décembre 2008 soient, et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

09-01-003 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

09-01-004 FONDATION DE LA MAISON TRESTLER / SOIRÉE DE LA SAINT-VALENTIN / 12 FÉVRIER 2009

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la soirée de la Saint-Valentin organisée par la Fondation de la Maison Trestler le 12 février 2009;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) billets à titre de mécène au montant de cent dix dollars (110 \$) chacun pour la soirée de la Saint-Valentin de la Fondation de la Maison Trestler qui aura lieu le 12 février 2009;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-01-005 FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / SOUPER BÉNÉFICE / 30 JANVIER 2009

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la 4^e édition du Happening de la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges le 30 janvier 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de dix (10) billets au montant de deux cents dollars (200 \$) chacun pour le souper-bénéfice organisé par la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 30 janvier 2009 au Pavillon sur le Lac du Château Vaudreuil;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-01-006 LA SOCIÉTÉ DE SAUVEGARDE DE LA MÉMOIRE DE FÉLIX LECLERC À VAUDREUIL-DORION / RÉOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT le projet présenté par La Société de sauvegarde de la mémoire de Félix Leclerc à Vaudreuil-Dorion (SSMFL) à la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent afin de redonner vie à l'ancienne propriété de Félix Leclerc;

CONSIDÉRANT le caractère novateur et structurant de ce projet;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet entrainera des retombées positives importantes pour la Ville de Vaudreuil-Dorion et sa population;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion accorde son appui au projet présenté par la SSMFL à la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

« ADOPTÉE »

09-01-007 ACQUISITION / LOT 4 287 263 / RUE FORBES PROJETÉE

CONSIDÉRANT les résolutions 08-04-410 et 08-05-510;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir le lot 4 287 263 pour le prolongement de la rue Forbes;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, en date du 6 octobre 2008;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec Groupe N.A.M. inc. pour l'acquisition dudit lot pour un montant de soixante-trois mille quatre cents dollars (63 400 \$);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville procède à l'acquisition du lot 4 287 263 pour la somme de soixante-trois mille quatre cents dollars (63 400 \$);

QUE l'étude Belliveau Sauvé Roy, notaires, soit mandatée afin de préparer et recevoir l'acte d'acquisition dudit lot;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit acte;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1523.

« ADOPTÉE »

09-01-008 RÈGLEMENT HORS COUR / DOSSIER N° 760-22-006170-081 / 118, RUE DES PRUCHES

CONSIDÉRANT le recours intenté par Promutuel Haut Saint-Laurent, société mutuelle d'assurance générale, à l'encontre de la Ville de Vaudreuil-Dorion dans le dossier de la Cour du Québec n° 760-22-006170-081, pour des dommages à la propriété sise au 118, rue des Pruches;

CONSIDÉRANT l'offre de règlement hors cour de la partie demanderesse dans cette affaire pour un montant global et final de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs de la Ville d'accepter ladite offre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de rembourser à Promutuel Haut Saint-Laurent, société mutuelle d'assurance générale, la somme de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) à titre de règlement complet et final en capital, intérêts et frais, de toute somme qui pourrait être due relativement à une réclamation faisant suite à un incident survenu au 118, rue des Pruches;

D'autoriser le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document requis pour un règlement complet et final du dossier susmentionné;

ET d'autoriser la trésorière à émettre le chèque au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) aux fins susdites;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-995;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-01-009 MODIFICATION RÉOLUTION 08-08-729 / NUMÉRO DE LOT 1 674 017

CONSIDÉRANT que le numéro de lot apparaissant à la résolution 08-08-729 est erroné;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit substitué le numéro de lot 1 674 017 à celui de 2 802 509 dans le premier paragraphe de la résolution 08-08-729.

« ADOPTÉE »

09-01-010 PROLONGATION DE CONTRAT / CONTRÔLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES / CONTRÔLE DES ANIMAUX ERRANTS

CONSIDÉRANT que le contrat accordé à Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges pour le contrôle des animaux errants et l'émission des licences de chiens et chats pour les années 2006, 2007 et 2008 prévoit la possibilité de reconduction pour une période supplémentaire de deux (2) ans en ajustant les tarifs qui y apparaissent;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges pour l'ajustement des tarifs pour les années 2009 et 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le contrat attribué à Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges pour le contrôle des animaux errants et l'émission des licences pour chiens et chat soit reconduit, pour les années 2009 et 2010, aux mêmes conditions, à l'exception des tarifs qui seront ajustés conformément à l'offre annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-290-00-459;

QU'à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE : 02-220-00-725	(Biens durables - mach. et équip.)	8 140 \$
À : 02-290-00-459	(Contrôle des animaux)	8 140 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-01-011 RUE ROBERT / LOT 1 547 025 / FERMETURE / RÈGLEMENT N° 1513

CONSIDÉRANT le protocole d'entente, adopté par le Règlement n° 1513, intervenu avec Simard Développement urbain inc. et prévoyant l'enlèvement des services municipaux sur la rue Robert au sud du boulevard Harwood (lot 1 547 025) ainsi que la cession dudit lot;

CONSIDÉRANT les résolutions 06-10-982, 06-10-1024 et 07-02-126;

CONSIDÉRANT le rapport de M. Michel Vaillancourt, directeur des Services technique, de l'urbanisme et des eaux, daté du 19 janvier 2009, confirmant l'enlèvement des services municipaux, le tout à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus lieu de conserver comme rue publique le lot 1 547 025;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit décrétée la fermeture de la rue Robert au sud du boulevard Harwood (lot 1 547 025) ainsi que son exclusion du domaine public.

« ADOPTÉE »

09-01-012 LISTE DES COMPTES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de trois millions cinq cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-treize dollars et quatre-vingt-treize cents (3 592 193,93 \$).

« ADOPTÉE »

09-01-013 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / NOMINATIONS / AIDES-COMMIS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Michelle Dupuy, directrice du Service des arts et de la culture, en date du 6 janvier 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte de nommer les aides-commis temporaires attitrées au comptoir de prêts, et ci-après identifiées, aux postes de commis temporaires au sein du Service des arts et de la culture (division bibliothèque) au salaire prévu à la classe 5 de l'échelle salariale incluse à la convention collective de travail en vigueur et ce, à compter du 1^{er} mars 2009, le tout conformément aux termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur :

- BEAULIEU, Francine;
- GOULET, Suzanne;
- LECOURE, Françoise;
- LÉVESQUE, Chantal;

QUE malgré le changement de classe salariale, il est entendu que le cumul des heures de travail aux fins du positionnement des employées visées au sein des échelons de salaire est maintenu et continuera de s'appliquer;

ET QU'il est entendu que l'horaire de travail de ces employées est établi selon les besoins du service et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

« ADOPTÉE »

09-01-014 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / AUGMENTATION DES HEURES DE TRAVAIL / TECHNICIEN EN DOCUMENTATION

CONSIDÉRANT les besoins croissants des usagers de la bibliothèque municipale en regard du service d'aide aux lecteurs;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Michelle Dupuy, directrice du Service des arts et de la culture, en date du 6 janvier 2009;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente n° 2 incluse à la convention collective des employés cols blancs relative aux heures de travail de M. Jean Gagnon, technicien en documentation à la bibliothèque municipale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte que les heures de travail de M. Jean Gagnon, technicien en documentation à la bibliothèque municipale, soient augmentées à trente-cinq (35) heures par semaine à compter de la semaine du 25 janvier 2009;

QUE les modalités prévues à la lettre d'entente n° 2 demeurent applicables;

QUE le salaire et les avantages sociaux prévus à la convention collective de travail soient ajustés en fonction de ce nouvel horaire de travail, le tout conformément aux termes et conditions prévus à ladite convention collective.

« ADOPTÉE »

09-01-015 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / CONFIRMATION DE M^{ME} CAROLE COUTURE / COMMIS AUX PRÊTS

CONSIDÉRANT la résolution 08-07-715 autorisant la nomination de M^{me} Carole Couture au poste de commis aux prêts régulier;

CONSIDÉRANT que la période de probation a pris fin le 1^{er} janvier 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{mes} Hélène Diamond, chef de division – Bibliothèque et Annick Lemay, bibliothécaire – Services au public, en date du 17 décembre 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal confirme M^{me} Carole Couture dans son poste de commis aux prêts régulier au sein du Service des arts et de la culture et ce, à compter du 1^{er} janvier 2009;

ET QUE des félicitations soient transmises à M^{me} Couture.

« ADOPTÉE »

09-01-016 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / EMBAUCHE DE M. FRANÇOIS JOLY / CONTREMAÎTRE – EAUX ET ENTRETIEN

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste régulier de contremaître – Eaux et entretien au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux (Division des eaux);

CONSIDÉRANT que ledit poste a fait l'objet d'un affichage interne entre le 13 et le 24 novembre 2008 ainsi que d'un affichage externe entre le 14 et le 28 novembre 2008;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT les entrevues administrées les 4 et 5 décembre 2008;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'évaluation psychométrique administrée au candidat finaliste le 11 décembre 2008 par M^{me} Francine Carignan, psychologue organisationnelle de la firme Raymond Chabot Ressources Humaines inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection composé de M^{me} Isabelle Bureau, directrice des ressources humaines et de M. Christian Gendron, chef de division – Eaux, en date du 5 janvier 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine la promotion de M. François Joly au poste régulier à temps plein de contremaître – Eaux et entretien au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux (Division des eaux), à compter du 26 janvier 2009, au salaire prévu à la classe 3 B) (échelon 3) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QU'il est entendu que le temps accumulé par M. Joly à titre d'employé syndiqué entre le 22 décembre 2008 et la date à laquelle il sera promu contremaître pourra être chômé en autant que ce soit avant le 31 décembre 2009. Il est également entendu que les heures accumulées qui n'auront pas été chômées avant le 26 janvier 2009 seront converties de façon à tenir compte de l'augmentation du taux horaire et ce, de façon à octroyer à M. Joly ce qui lui est dû réellement, sans plus, ni moins;

QU'il est entendu qu'aux fins du calcul des vacances, la date d'embauche de l'employé à titre d'employé syndiqué sera retenue;

QUE M. François Joly aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Joly.

« ADOPTÉE »

09-01-017 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE / ÉTUDIANT SURVEILLANT / ACTIVITÉS ET PATINOIRES EXTÉRIEURES / SAISON HIVERNALE

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Marc Brunet, directeur adjoint du Service action communautaire, en date du 15 décembre 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche de M. Maxime Lemire-Girard à titre d'étudiant surveillant des activités et des patinoires extérieures du Service action communautaire, pour la période comprise entre le 22 décembre 2008 et le 30 avril 2009, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

09-01-018 DÉLÉGATION DE POUVOIRS / DEMANDE DE SOUMISSIONS / ASSURANCES COLLECTIVES

ATTENDU que la Ville de Vaudreuil-Dorion accepte la recommandation du Groupe financier AGA inc. de procéder à un appel d'offres pour son régime d'assurance collective;

ATTENDU qu'il est nécessaire pour la Ville de Vaudreuil-Dorion, dans le cadre du regroupement, de déléguer à l'une des municipalités du regroupement les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion délègue à la Ville de Drummondville les pouvoirs nécessaires afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des municipalités formant le regroupement de l'Estrie-Montérégie et ce, par l'intermédiaire du Groupe financier AGA inc. agissant à titre de consultant expert en assurance collective pour et au nom du regroupement.

« ADOPTÉE »

09-01-019 LES SEIGNEURIALES DE VAUDREUIL-DORION 2009 / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges pour la présentation de l'édition 2009 des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif de la culture lors de la réunion du 6 novembre 2008;

CONSIDÉRANT la présentation faite devant les membres du Conseil le 12 janvier 2009 par M^{me} Christane Lévesque, coordonnatrice et responsable des activités culturelles thématiques du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la volonté des organisateurs d'accroître la programmation de cet événement à caractère historique;

CONSIDÉRANT le rayonnement accru pour la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion octroie au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges une aide financière totale de vingt mille dollars (20 000 \$) pour la préparation et la présentation de l'édition 2009 des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion;

QUE les organisateurs de l'événement transmettent à la Ville, au plus tard le 31 décembre 2009, un rapport et un bilan financier de l'événement;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-51-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-01-020 TUNNEL HENRY-FORD / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / COÛTS SUPPLÉMENTAIRES / GENIVAR

CONSIDÉRANT le prolongement des travaux de construction du tunnel Henry-Ford jusqu'au printemps 2009;

CONSIDÉRANT que la firme Genivar a déjà été mandatée par le biais d'une soumission déposée sous le numéro 202.110.1360.10 pour la surveillance des travaux de construction du tunnel Henry-Ford, le tout octroyé en janvier 2007 par la résolution 07-01-018;

CONSIDÉRANT la résolution 07-01-018 qui couvre les dépenses de ladite soumission déposée par la firme Genivar au montant de trois cent soixante-seize mille trois cent cinquante-trois dollars (376 353 \$), taxes applicables non comprises;

CONSIDÉRANT l'envergure des travaux et des conditions de chantier particulières;

CONSIDÉRANT les modifications et/ou ajouts de travaux qui ont fait en sorte que le chantier s'est prolongé indûment;

CONSIDÉRANT la demande d'honoraires supplémentaires requis pour compléter les services de surveillance des travaux proposée par la firme Genivar pour l'année 2008 jusqu'au printemps 2009 et ce, pour un montant de cent quatre-vingt-douze mille sept cent quatre-vingt-six dollars (192 786 \$), taxes applicables non comprises;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte de défrayer les coûts reliés à la demande d'honoraires supplémentaires proposée par la firme Genivar pour assurer la surveillance, compte tenu des travaux et délais additionnels rencontrés;

QUE la trésorière soit autorisée à déboursier la somme de cent quatre-vingt-douze mille sept cent quatre-vingt-six dollars (192 786 \$), taxes applicables non comprises, et ce, selon l'offre du 8 juillet 2008 déposée par la firme Genivar;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1360.

« ADOPTÉE »

09-01-021 TUNNEL HENRY-FORD / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / COÛTS SUPPLÉMENTAIRES / LES CHEMINS DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE

CONSIDÉRANT que la compagnie ferroviaire Canadien Pacifique (CFCP) doit suivre de près ses installations compte tenu de la sécurité des convois empruntant cette section;

CONSIDÉRANT que le montant prévu à la résolution 04-09-851 concernant les dépenses de l'offre de service proposée par CFCP, en date du 31 août 2004, au montant de cinquante et un mille cinq cents dollars (51 500 \$), taxes applicables non comprises, a été dépensé en totalité en date du 5 décembre 2007;

CONSIDÉRANT que le montant prévu à la résolution 08-04-407 concernant les dépenses de l'offre de service proposée par CFCP, en date du 12 février 2008, au montant de quatre-vingt-neuf mille six cent trente-sept dollars et quarante-neuf cents (89 637,49 \$), taxes applicables non comprises, a été dépensé en totalité en date du 8 septembre 2008;

CONSIDÉRANT le prolongement des travaux jusqu'à la fin du mois de mars 2009;

CONSIDÉRANT les nouvelles offres de service proposées par CFCP, en date du 16 septembre et du 28 novembre 2008, concernant la poursuite de la surveillance des travaux pour l'année 2009 pour un montant total de quatre-vingt-dix mille trois cent onze dollars et quarante-trois cents (90 311,43 \$), taxes applicables non comprises, relativement au prolongement des travaux jusqu'à la fin du mois de mars 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte de défrayer les coûts supplémentaires réclamés par CFCP, soit quatre-vingt-dix mille trois cent onze dollars et quarante-trois cents (90 311,43 \$), pour la surveillance des travaux du tunnel Henry-Ford, le tout conformément aux offres de service reçus en date du 16 septembre et du 28 novembre 2008;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1360.

« ADOPTÉE »

**09-01-022 TUNNEL HENRY-FORD / PRÉSENCE D'UN SIGNALÉUR CFCP /
COÛTS SUPPLÉMENTAIRES**

CONSIDÉRANT la nécessité de la présence d'un signaleur de la compagnie ferroviaire Canadien Pacifique (CFCP) durant la période de construction du tunnel Henry-Ford au P.M. 20.96;

CONSIDÉRANT le prolongement des travaux jusqu'à la fin du mois de mars 2009;

CONSIDÉRANT les coûts prévus de mille dollars (1000 \$) par jour et ce, pour trois cent quarante et un (341) jours durant la période comprise entre le 2 novembre 2007 et le 31 mars 2009;

CONSIDÉRANT le coût total du signaleur évalué à trois cent quarante et un mille dollars (341 000 \$), taxes applicables non comprises;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise une dépense au montant de trois cent quarante et un mille dollars (341 000 \$), taxes applicables non comprises, afin de s'assurer de la présence d'un signaleur CFCP durant la période de construction du tunnel Henry-Ford au P.M. 20.96 du 2 novembre 2007 au 31 mars 2009;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1360.

« ADOPTÉE »

**09-01-023 ACQUISITION / RUE DES SAULES, PARTIE DU CHEMIN BOISÉ ET LE
LOT 3 306 585**

CONSIDÉRANT que les travaux de construction de la rue des Saules, d'une partie du chemin Boisé et du lot 3 306 585 (rue non nommée) sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de faire l'acquisition de ces rues et les décréter ouvertes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8.1 du Règlement n° 1160, le Conseil municipal a le pouvoir de décréter les arrêts obligatoires des véhicules routiers sur le territoire en vue d'assurer la sécurité du public;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à l'étude Belliveau Sauvé Roy, notaires, afin de préparer et recevoir l'acte notarié de cession de la rue des Saules (lots 3 306 583 et 3 306 584), du lot 3 306 585 (rue non nommée) et de cession des parcs (lots 3 306 586 et 3 306 587);

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit acte notarié et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE ces rues soient décrétées, par la présente résolution, ouvertes;

QUE le Conseil municipal décrète les arrêts obligatoires (déjà installés) des véhicules routiers aux intersections suivantes :

- 1 arrêt sur la rue des Saules à l'intersection de la route Harwood;
- 1 arrêt sur la rue des Saules à l'intersection du chemin Boisé;
- 2 arrêts sur la rue des Saules à l'intersection du lot 3 806 585 (rue non nommée);
- 1 arrêt sur le lot 3 806 585 (rue non nommée) à l'intersection de la rue des Saules;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, ainsi qu'au chef de division - Travaux publics;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-723;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-01-024 RUE BERNARD / INSTALLATION D'UN LUMINAIRE

CONSIDÉRANT la demande de citoyens pour l'installation d'un luminaire sur la rue Bernard;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accéder à la demande afin de sécuriser les lieux;

CONSIDÉRANT le rapport du Service technique du 15 décembre 2008 et le croquis annexé;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisée l'installation d'un luminaire sur un poteau existant d'Hydro-Québec sis entre les bâtiments portant les numéros civiques 4220 et 4223 de la rue Bernard à l'endroit identifié sur le croquis susdit;

QUE M. Michel Vaillancourt, directeur des Services technique, de l'urbanisme et des eaux, soit autorisé à effectuer auprès d'Hydro-Québec la réquisition pour les raccordements requis et à transmettre, à cette fin, copie de la présente résolution et du croquis susdit;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à M. Luc Duval, chef de division – Travaux publics, afin qu'il procède aux travaux et à la réquisition des biens requis pour la réalisation du projet;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-340-00-521;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-01-025 ORDRE DE CHANGEMENT N° 5 / RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC 2008 / RUES BROUILLARD, CHEVRIER ET VALOIS

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n° 5 relié au projet « Réhabilitation de conduites d'aqueduc 2008 – rues Brouillard, Chevrier et Valois » totalisant un crédit de six mille quatre cent neuf dollars et quatre-vingt quinze cents (6 409,95 \$), taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

09-01-026 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SOUMISSIONS PUBLIQUES RÉGIONALISÉES / SERVICES PROFESSIONNELS / PROJETS DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE / RÈGLEMENTS N^{OS} 1431, 1539, 1540 ET 1543

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération suivants qui seront inscrits dans tous les documents d'appel d'offres de services professionnels pour les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage relatifs aux règlements n^{OS} 1431, 1539, 1540 et 1543 :

1)	Expérience du personnel clé	30 points
2)	Expérience du personnel de soutien	10 points
3)	Capacité de relève du personnel clé et de soutien	10 points
4)	Échéancier de réalisation	5 points
5)	Assurance qualité	5 points
6)	Proximité de la place d'affaires	10 points
7)	Plans et devis pour travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage sur territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au cours des cinq (5) dernières années	20 points
8)	Expérience du soumissionnaire sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion au cours des trois (3) dernières années	10 points
	Total :	100 points

« ADOPTÉE »

09-01-027 DÉROGATION MINEURE / 3666, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / LOT 4 173 981 / ZONE I3-831 / CCU 08-12-157

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par MM. Sylvain St-Denis et Patrick Denis en date du 10 novembre 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-12-157 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 décembre 2008;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 20 décembre 2008 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3666, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 173 981 du cadastre du Québec, sis au 3666, boulevard de la Cité-des-Jeunes, aux fins :

- d'autoriser six (6) portes de garage en façade principale alors que l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion exige que les espaces de chargement et de déchargement soient situés en cour latérale ou arrière lorsque les portes de garage ne sont pas spécifiquement autorisées en façade;
- d'autoriser trois (3) accès au terrain sur une rue alors que l'article 2.2.16.2.1.2 limite à deux (2) l'accès sur un terrain borné par une rue pour les bâtiments de 2000 m² et moins;

et ce, selon le plan n° 108-08, implantation "A", préparé par Victor Simon, architecte, en date du 2 décembre 2008, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- tous les tabliers de manœuvre devront être situés entièrement sur la propriété privée conformément au Règlement de zonage n° 1275;
- les aménagements et l'entreposage extérieurs devront également être conformes au Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

09-01-028 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1539 / RÈGLEMENT AUTORISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX, LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, LES TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE, INCLUANT TOUS LES TRAVAUX CONNEXES, DE LA RUE D'AVIGNON ET D'UNE PARTIE DES RUES DE BORDEAUX, DU BEAUJOLAIS ET DE CHAMPAGNE

Le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage, incluant tous les travaux connexes, de la rue d'Avignon et d'une partie des rues de Bordeaux, du Beaujolais et de Champagne et décrétant un emprunt de sept cent trente-huit mille dollars (738 000 \$) à ces fins.

09-01-029 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1543 / RÈGLEMENT AUTORISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX, LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, LES TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE, INCLUANT TOUS LES TRAVAUX CONNEXES, D'UNE PARTIE DES RUES TOE-BLAKE, PLACE TOE-BLAKE, MAURICE-RICHARD ET CLAUDE-PROVOST

Le conseiller Monsieur Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues Toe-Blake, place Toe-Blake, Maurice-Richard et Claude-Provost en décrétant un emprunt d'un million cinq cent trente-six mille dollars (1 536 000 \$) à ces fins.

09-01-030 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1270-24 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1270 DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

La conseillère Madame Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil elle présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC Vaudreuil-Soulanges.

09-01-031 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1273-04 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1273 DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Le conseiller Monsieur Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1273 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC Vaudreuil-Soulanges.

09-01-032 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1274-09 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET DE RÉGIE INTERNE NUMÉRO 1274 DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Le conseiller Monsieur Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats et de régie interne numéro 1274 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC Vaudreuil-Soulanges.

09-01-033 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-113 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1275 DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Le conseiller Monsieur François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC Vaudreuil-Soulanges.

09-01-034 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1277-12 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1277 DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Le conseiller Monsieur Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1277 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC Vaudreuil-Soulanges.

09-01-035 ADOPTION RÈGLEMENT / RÈGLEMENT N° 1496 / RÈGLEMENT AUTORISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX, LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ARÉNA ET DE RÉNOVATION DE L'ARÉNA EXISTANT AINSI QUE TOUS LES TRAVAUX CONNEXES

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n° 1496 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1496 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un nouvel aréna et de rénovation de l'aréna existant ainsi que tous les travaux connexes en décrétant un emprunt de 10 480 000 \$ à ces fins. »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

09-01-036 ADOPTION RÈGLEMENT / RÈGLEMENT N° 1540 / RÈGLEMENT AUTORISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX, LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, LES TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE, INCLUANT TOUS LES TRAVAUX CONNEXES, D'UNE PARTIE DES RUES LORNE-WORSLEY, JEAN-CLAUDE-TREMBLAY, BILL-DURNAN ET AURÈLE-JOLIAT

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1540 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1540 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie des rues Lorne-Worsley, Jean-Claude-Tremblay, Bill-Durnan et Aurèle-Joliat en décrétant un emprunt de un million trois cent dix-huit mille dollars (1 318 000 \$) à ces fins. »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

09-01-037 ADOPTION RÈGLEMENT / RÈGLEMENT N° 1360-03 / COÛT EXCÉDENTAIRE / CONSTRUCTION D'UN TUNNEL SOUS LA VOIE FERRÉE DU CANADIEN PACIFIQUE À L'INTERSECTION DE LA RUE HENRY-FORD

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1360-03 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1360-03 intitulé :

« Règlement modifiant les règlements nos 1360, 1360-01 et 1360-02 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de deux million sept cent quatre-vingt-neuf mille dollars (2 789 000 \$) à ces fins. »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

09-01-038 HYDRO-QUÉBEC / SOUTIEN AUX RÉALISATIONS LOCALES

ATTENDU qu'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie;

ATTENDU que pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « *Diagnostic résidentiel Mieux consommer* », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation;

ATTENDU que pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion;

ATTENDU que les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la Ville de Vaudreuil-Dorion en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur;

ATTENDU que ce montant sera de trente dollars (30 \$) par rapport de recommandation en format papier et de trente-cinq dollars (35 \$) par rapport de recommandation en format électronique;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « *Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer* »;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion soumet le projet d'achat d'équipements de parc;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion désigne M^{me} Manon Bernard, directrice générale, comme responsable de ce projet et comme celle qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion autorise M^{me} Manon Bernard, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document et/ou formulaire donnant plein effet à la présente résolution. En l'absence de M^{me} Manon Bernard, directrice générale, la Ville de Vaudreuil-Dorion autorise M. Denis Ladouceur, directeur du Service action communautaire, à signer, à titre de substitut, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document et/ou formulaire donnant plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet d'achat d'équipements de parc.

« ADOPTÉE »

09-01-039 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

09-01-040 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

09-01-041 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 17 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier